

## BULLETIN D'ADHÉSION 2024

À adresser au :

Par courriel [secretariat@commissaires.fr](mailto:secretariat@commissaires.fr) ou  
par voie postale SICP - 2, rue blanche 95230 Soisy-sous-Montmorency

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

MATRICULE :

PROMOTION :

SERVICE :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

TÉL. PORT :

COURRIEL :

**PREMIÈRE ADHÉSION** – je souhaite adhérer au Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

**RENOUVELLEMENT POUR 2024**

Je règle ma cotisation par virement bancaire, par prélèvement annuel, par paiement CB sur le site internet du SICP ou par chèque libellé à l'ordre du SICP – Syndicat Indépendant des Commissaires de Police.

Pour la mise en place d'un prélèvement annuel, le formulaire de mandat SEPA doit être rempli séparément et accompagné d'un RIB.

### Montant des cotisations :

Élève commissaire :	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Commissaire stagiaire :	50€	(17€)
Commissaire de police :	120 €	(40.80€)
Commissaire divisionnaire :	140 €	(47.60€)
Commissaire général :	160 €	(54.40€)
CG - IG - DISA :	180€	(61.20€)
Retraité :	50 €	(17€)

Un reçu fiscal vous sera adressé pour bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des cotisations versées.

### Montant réellement à charge après réduction fiscale :

Signature :

\* Conformément à nos statuts, votre demande d'adhésion sera étudiée pour validation par la commission des adhésions interne au SICP – Votre demande sera implicitement entérinée après un délai d'un mois. La commission des adhésions se réserve le droit de refuser votre adhésion.